

La banqueroute de François Étienne Cugnet, 1742

III- La Régie des Forges par l'État (3)

Cameron Nish

Volume 42, Number 2, July–September 1966

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1003303ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1003303ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (print)

1710-3991 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Nish, C. (1966). La banqueroute de François Étienne Cugnet, 1742 : III- La Régie des Forges par l'État (3). *L'Actualité économique*, 42(2), 391–422.
<https://doi.org/10.7202/1003303ar>

Tous droits réservés © HEC Montréal, 1966

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

La banqueroute de François Etienne Cugnet, 1742

III- La Régie des Forges par l'Etat (3)

« Mémoire pour servir d'instruction au Sieur Estèbe notre subdélégué a Saint Maurice. », A.P.C., Serie C 11 A, *Canada, Forges de Saint Maurice*, vol. 110, tome 2, pp. 57-67.

Il est informé de la demission et abandon que les associés dans l'exploitation des forges de St. Maurice ont fait de leur privilège et de leur intérêt dans ces forges et de l'ordonnancé que nous avons rendue a ce sujet, a laquelle il se conformera exactement, elle a esté notifiée a ces intéresses afin qu'ils puissent estre presents ou censez l'estre aux procès verbaux et inventaires qu'il fera a Saint Maurice aussitot qu'il y sera arrivé.

L'intérêt que le Roy a dans l'Etablissement demande qu'on le soutienne jusqu'a ce que nous ayons reçu ses ordres, et que Sa Majesté ayt statué sur la régie qu'il conviendra suivre soit pour son compte ou pour la Nouvelle Compagnie qui sera substituée a l'ancienne.

Nous lui avons donné la qualité de notre subdélégué par une commission particulière afin qu'il ait l'autorité nécessaire pour remplir le service dont nous l'avons chargé.

Il n'est question dans cette régie provisionnelle que d'entretenir les ouvriers en consommant les apprêts qui sont faits. Il n'y en a pas une grande quantité. Cependant à tout événement, il doit faire le remplacement des apprêts consommés de manière qu'au printemps prochain aux premiers ordres que nous recevront Il y ayt a peu près le meme quantité d'apprests qu'il s'en trouve aujourd'huy, autrement ce seroit s'exposer a une longue interruption peut estre d'une année entière dans les travaux des forges.

Le Sieur Simonet fils est le Maître de forges que nous avons destiné pour suivre les Ouvrages du fourneau et des forges. Il est attentif et plein de bonne volonté. Il est inutile de recommander au Sieur Estèbe d'avoir pour lui les égards qu'il mérite. Il agira de concert avec luy pour l'exécution des ouvrages qui seront ordonnés et luy laissera toute l'autorité nécessaire sur les ouvriers.

Le Sieur Estèbe n'ayant que des connoissances générales de l'exploitation, et nous ayant demandé de laisser le Sieur Cressé a Saint Maurice du moins quelque temps pour s'instruire de plusieurs détails qui regardent le dehors, il l'emploiera le plus utilement qu'il sera possible, mais il faut qu'il soit assidu.

Il s'attachera a prévoir et a prévenir tous les inconvénients qui ont jusqu'a présent causé les interruptions de travail. Voici l'énumération des principaux. C'est de faire mettre les chemins d'eau et les huges a l'abry des fortes gelées pendant l'hyver de ne point manquer de castine pour le fourneau, de faire amasser a temps les matériaux nécessaires pour les ouvrages, et parois de ce même fourneau, que les charbonniers drèssent et cuisent dans les temps convenables leurs fourneaux a charbon.

Le fourneau estant actuellement en bon train, il est a propos de faire couler une quantité assez considérable d'enclumes et de marteaux pour remplacer ceux qui viendront a casser dans les forges.

S'il est possible de diminuer sans inconvénient les gages considérables des ouvriers, il le fera sinon il les laissera subsister tels qu'ils ont esté réglés par l'ancienne Compagnie, mais il reformera les consommations extraordinaires en vin et eau de vie. Le Sieur Olivier estoit en usage d'en distribuer aux ouvriers a toutes occasions, c'est un abus, et une dépense inutile qu'il faut retrancher, Il pourra néanmoins si les ouvriers font bien leur devoir, leur donner de temps en temps de quoy pouvoir se réjouir.

L'article important est de les entretenir dans une exacte subordination. Il parviendra a la rétablir en leur rendant justice, et ne leur passant aucune faute essentielle, mais un moyen encor plus efficace c'est la partie que nous avons pris de faire payer ces ouvriers en argent tous les quinze jours. Nous luy remettrons des fonds en monnoye de carte suffisante pour cela. Il sçait la difficulté qu'il y a pour avoir de cette monnoye, il n'est pas nécessaire de luy recommander de la ménager.

Il est dû a ces ouvriers des sommes assez considérables du passé, il est facheux qu'ils ne puissent estre payés actuellem't. de leurs salaires, J'ay proposé au Ministre les moyens pour y parvenir et j'espère que je recevrai des ordres favorables a leur sujet, en attendant si ces pauvres malheureux souffroient absolument du retardement, Il prendra sur les fonds que je luy fais remettre dequoy les soulager, le courant doit leurs estre payé régulièrement a commencer du premier octobre.

Le Sieur Simonet a le compte courant de ces ouvriers, Le Sieur Estèbe le tiendra dorsenavant

Il tiendra outre cela deux registres, le premier contiendra la Recette et l'autre la Dépense et consommation, les differentes recettes consistent dans les fers coulés et forgés qui seront reçus et pesés tous les huit jours, les bois de corde, charbon, mines et généralement toutes les munitions, matières outils et ustancils, La Dépense doit consister dans toutes les consommations qui se feront a Saint Maurice, envoys de fer a Quebec et a Montreal & en général. Il tiendra le même ordre pour la Recette et pour la Depense que celui qui est observé dans les magasins.

Il est a propos qu'il tienne aussi un registre journal de la Recette et de la Dépense qu'il fera en argent. Et un autre journal de ses opérations qui le mettra en estat de nous rendre compte.

Il ne doit plus estre question dans la Regie provisoire que nous établissons a Saint Maurice, d'aucune dépense pour la table de la maison.

Nous allouerons au Sieur Estèbe 75# par mois pour sa nourriture, aux Srs. Simonnet, Cressé et La Malatie écrivain a chacun 50#. Pour ce qui regarde L'aumonier, Le Sieur Estèbe nous fera sçavoir comment il faudra s'arranger avec luy.

Il reglera le nombre de Domestiques nécessaires, non seulement il ne l'augmentera point, Il tachera de le diminuer, et il fera distribuer une ration d'habitans par jour a chacun pour leur subsistance.

S'il a besoin de quelques ustencils et munitions des magasins du Roy aux Trois Rivières, le Sieur de Tonnancourt est prévenu de les délivrer sur les billets dont le Sieur Estèbe portera le montant en Recette et en dépense sur les Registres.

Si par la suite il avoit besoin de quelques secours des magasins de Quebec ou de ceux de Montreal il en fera la demande a Monsieur Michel qui y satisfera de son costé comme nous ferons du nôtre.

Nous ne pouvons trop lui recommander d'empescher et de prévenir tous les accidents qui pourroient arriver par le feu en faisant visiter régulièrement une ou plusieurs fois les ateliers la veille au soir des Dimanches et festes.

Les crues d'eau ne sont pas pour l'ordinaire dangereuses pour les chaussées, les echapes sont assez grandes pour les faire écouler lors qu'elles sont surabondantes, Il faut cependant toujours se tenir sur ses gardes lorsqu'il survient des pluyes un peu continuelles.

Les désordres que l'ivrognerie des forgerons peut occasionner demandent d'estre prevenus. Il fera punir par des amendes et même par la prison ceux qui en seront les auteurs, et s'il estime necessaire de rendre quelque ordonnance a ce sujet, Il rendra telle ordonnance de police qu'il jugera a propos, qu'il fera publier afin que les delinquants n'en puissent prétendre cause d'ignorance.

Je luy remets le projet qui fut dressé l'année dernière d'une régie. J'en ay deja conferé avec luy, Il connoitra par luy même les diminutions de dépenses qui seront practicables, et il retranchera toutes celles qu'il jugera inutiles.

Le Sieur Simonnet luy remettra la liste des fondeurs marteleurs forgerons, chauffeurs charpentiers et autres ouvriers sedentaires ou seront expliquez les gages qui leur ont esté accordes.

Nous luy remettons un estat des sommes dues par la Compagnie des forges aux ouvriers qui y travaillent certifié du Sieur Olivier le 27 Septembre dernier. Et pour lesquelles il leur a donné des billets, cet estat monte a 6394#19^s8^d. Il pourra en avoir besoin pour donner quelques petits secours aux plus necessiteux.

Ci joint aussi un inventaire des apprêts et materiaux, bois, charbon et fontes estant a Saint Maurice le dit jour vingt sept Septembre signé des Sieurs Olivier et Simonnet.

Il aura attention de nous rendre compte une foix chaque semaine de tout ce qui sera fait et passé d'intéressant.

A Quebec, le vingt huit Octobre mil sept cent quarante un.

Hocquart

Etat Général de la Dépense faite pour
l'Exploitation des forges de St Maurice depuis le 1^{er} octobre
1741 jusqu'au 1^{er} aoust 1742.

A.P.C., Serie C 11 A, *Canada, Forges de Saint Maurice*,
vol. 111-2, pp. 354-444.

Sçavoir

Gages

de forgerons, fondeur, charpentiers et autres ouvriers
employés au service des forges et du fourneau.

Payé à chaillé martelleur pour ses gages en ladite
qualité depuis le premier octobre 1741 jusqu'au pre-
mier aoust 1742, ce qui fait dix mois à raison de 75 #
par mois, cy

750''¹

A Robichon autre martelleur pour
idem depuis le premier novembre jus-
qu'au 15 juin ce qui fait sept mois et
demy à raison de 75 # par mois, cy

562 # 10^s

A idem. pour 1912^{l-2} de fer qu'il a
forgé au 2^e feu de la forge haute depuis
le dit jour 15^e juin jusqu'au 21 dudit
mois ce qui fait à raison de douze livres
le milier, cy

22.18

66.4.3.

A idem. pour ses gages de chauffeur
depuis le vingt un du dit mois de juin
jusqu'au premier aoust à raison de
58 # 6^s 8^d par mois ce qui fait un mois
neuf jours, cy

75.16.3.

A Godard pere chauffeur pour ses
gages en ladite qualité

Sçavoir

Pour restant desdits gages du mois
d'octobre le surplus luy ayant été payé
par l'ancienne Compagnie, cy

26 # 14.

1. Les totaux rapportés ont été omis.

2. Le symbole est comme celui de la livre anglaise mais représente la livre poids : L.

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

Pour ses gages depuis le premier novembre jusqu'au premier janvier à 58#6 ^s 8 ^d par mois, cy	116.13.4.	
Pour idem. depuis le premier janvier jusqu'au premier aoust à raison de 40# par mois, cy	280.	423.7.4.
Payé à François Godart fils chauffeur pour ses gages en ladite qualité depuis le premier octobre 1741 jusqu'au premier aoust 1742, ce qui fait dix mois à raison de 58#6 ^s 8 ^d par mois, cy		583.7.8.
A Mergé chauffeur pour idem.		583.7.8.
A Dhotel idem pour idem.		583.7.8.
A Michelin pour idem.		583.7.8.
A Terreau chauffeur pour son quart dans la somme de 610#12 ^s à quoy montent 50882 ^e de fer qui a été forgé à la forge haute pendant les mois d'octobre, novembre et décembre à raison de 12# le millier pour luy tenir et aux cy après nommées, lieu de gages, ce qui fait ladite somme de 610#12 ^s pour son quart, cy	152#13 ^s	
Audit pour 28 journées et demie que ladite forge n'a pas travaillé à raison de 58#6 ^s 8 ^d par mois, cy	55.6.9.	616.6.5.
Au meme pour ses gages depuis le premier janvier jusqu'au premier aoust à raison de 58#6 ^s 8 ^d par mois	408.6.8.	
A Lalouet chauffeur pour son quart dans la somme de 610#12 ^s comme cy-dessus à Terreau cy	152#13 ^s	
Audit pour trente journées et demie que la forge à été arrêtée à raison de 58#6 ^s 8 ^d par mois	59.6.1.	
Audit pour ses gages en ladite qualité de chauffeur depuis le premier janvier jusqu'au premier aoust ce qui fait		620.5.9.

sept mois à raison de 58#6^s8^d par mois,
cy

408.6.8.

Payé à Marchand chauffeur pour son quart dans la somme de 610#12^s à quoy montent 58882^s de fer qui a été forgé pendant les mois d'octobre, novembre et décembre à la forge haute à raison de 12# le millier ce qui fait ladite somme de 610#12^s luy revient pour son quart, cy

152#13^s

A idem pour vingt trois jours et demy que la forge à été arrestée pendant le dit tems à raison de 58#6^s8^d par mois

45.13

Au même pour ses gages en ladite qualité de chauffeur depuis le premier janvier jusqu'au 15 juin ce qui fait 5 mois 15 jours à raison de 58#6^s8^d par mois, cy

320.16.8.

Au dit pour ses gages depuis le 15 juin jusqu'au premier aoust ce qui fait un mois et demy à raison de 75# par mois

631.12.8.

112.10

A Humblot Goujard pour ses gages en ladite qualité depuis le premier octobre 1741 jusqu'au premier aoust 1742 ce qui fait dix mois à raison de 30# par mois cy

300 " "

A Godart fils id. pour id.

300 " "

A Campenay fils Goujard pour ses gages en ladite qualité depuis le premier octobre 1741 jusque et compris le douze may ce qui fait sept mois douze jours à raison de 30# par mois cy

222 " "

A Saguenay Goujard depuis ledit jour douze may jusqu'au premier aoust ce qui fait deux mois dix-huit jour à raison de trente livres par mois, cy

78 " "

A Chapu goujard pour ses gages en ladite qualité depuis le premier novembre jusqu'au premier aoust, ce qui fait neuf mois à raison de 35# par mois, cy

350 " "

(sic)

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

A Sacguenay pour douze jours qu'il a été employé à casser de la castine depuis le premier may compris jusqu'au douze dudit mois aussy compris à raison de 20^s par jour cy

12 " "

A Delorme fondeur pour ses gages depuis le 12 novembre compris jusqu'au 24 avril aussy compris ce qui fait cinq mois 13 jours à raison de 58 # 6^s 8^d par mois, cy

316 # 18^s 2^d

A idem pour 478350^f de fonte qu'il a coulée depuis le 25 avril jusqu'au 31 aoust à raison de vingt-cinq sols par millier, cy

914.16.10

597.18.8.

A Pierre Belu garde de fourneau pour ses gages en ladite qualité pour les mois de novembre, décembre et janvier à raison de 40 # par mois cy

120 #

A idem pour idem pendant les mois de fevrier, mars et avril à raison de 30 # par mois cy

90.

345 " "

Au même pour idem des mois de may, juin et juillet à raison de 45 # par mois, cy

135

A Des Lauriers soldat pour 28 jours qu'il a été employé à vuidier le fourneau et à aider à le réparer pendant les mois de novembre et décembre à raison de trente livres par mois, cy

28 #

A idem pour ses gages en qualité de chargeur depuis le 19 may jusqu'au 1^{er} aoust ce qui fait deux mois onze jours à raison de 35 # par mois, cy

110.16.8.

82.16.8.

A Humbert Gouverné mouleur pour ses gages en ladite qualité depuis le premier octobre jusqu'au dix mars compris, ce qui fait cinq mois dix jours à raison de 40 # par mois, cy

213.6.8.

A Louis Campené père mouleur pour 19 journées qu'il a été employé à travailler à vuidier le fourneau pendant le mois de novembre à raison de 40# par mois, cy	24#15 ^s	
Au même pour 6390 ^e d'ouvrage de fonte qu'il a coulé depuis le 25 avril jusqu'au 1 ^{er} aoust à raison de 30# du millier, cy	191.14	216.9. "
A Campé fils mouleur pour 3201 ^e d'ouvrages de fonte qu'il a aussy coulé à raison de 30# par miller, cy		96.6. "
A Michel Rabouin chargeur pour ses gages depuis le 25 avril jusqu'au 25 may à raison de 35# par mois cy		35. " "
A St. Maixant soldat pour 9 journées qu'il a été employé à casser de la castine à raison de 30# par mois, cy		9 " "
A Maurice Chapu pour cinq journées qu'il a été employé à charger au fourneau à raison de 40 ^s par jour, cy		10. " "
A Baptiste Le Duc pour 21 journées qu'il a été employé à casser de la castine à raison de 30 ^s par jour cy		31.10 "
Audit pour 4 journées et demie à idem		6.15 "
A Roulleau pour 13 journées qu'il a été employé au meme ouvrage à raison de 30 ^s par jour		19.10 "
A Crepin pour le journées qu'il a été employé au même ouvrage et à servir de goujard à raison de 30# par mois, cy		13. " "
A Perigord pour 56 journées et demie qu'il a été employé à relever les charbons et à casser de la mine à raison de 30 ^s par jour	84#15 ^s	
Audit pour avoir ballayé quatre fois les forges à 20 ^s cy	4. "	88.15. "

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

A Chaudron pour 12 journées qu'il a été employé à servir de goulard en differents tems à la forge haute à raison de 30 ^s par jour, cy	18. " "
A St Marc chargeur au fourneau pour ses gages en ladite qualité à compter du 15 may jusqu'au 1 ^{er} aoust ce qui fait deux mois et demy à raison de 30 [#] par mois	75. " "
A Le Merle pour un mois qu'il a été employé à casser de la castine à compter du 28 juin jusqu'au 28 juillet à raison de 15 [#] par mois cy	15. " "
A Laroze chargeur au fourneau pour ses gages en ladite qualité à compter du 20 ^e may jusqu'au 1 ^{er} aoust ce qui fait deux mois 10 jours à raison de 35 [#] par mois, cy	81.13.6.
A Jean Baptiste Lemay chargeur pour idem à compter du 24 avril jusqu'au 25 juillet ce qui fait trois mois un jour à raison de 35 [#] par mois, cy	106.3.4.
A Sanschagrin chargeur idem depuis le 24 avril jusqu'au premier aoust ce qui fait 3 mois 6 jours à raison de 35 [#] par mois	112. " "
A Estienne Duval chargeur pour 26 jours qu'il a chargé au fourneau à raison de 35 [#] par mois	30.6.8.
A Perigord pour 12 journées qu'il a été employé à casser la mine et relever les charbons à raison de 30 ^s par jour	18 [#] " "
Au même pour restant de ses gages à luy dus jusqu'au 11 ^e 9 ^{bre} dernier en qualité de chargeur de fourneau	23.11.8.
A Valcour journalier pour deux jours qu'il a été employé à casser de la mine et castine à raison de 30 ^s par jour	3 " "

9891[#]7^s5^d

Gages

de contremaître, charron et autres

Payé à Champagne contremaître
pour ses gages en ladite qualité à comp-

ter du p^{er} octobre jusqu'au p^{er} aoust ce
qui fait dix mois à raison de 400# par
an cy

333#6^s8^d

Audit pour ses vivres à raison de
ration d'habitant par jour à compter du
p^{er} novembre jusqu'au 20^e aoust ce qui
fait 580^s de pain à 2^s la £

58 " "

290 £ de beuf à 4^s la £

58 " "

489#6^s8^d

20 pots d'eau de vie à raison de 2
pots par mois à 40^s le pot

40 " "

A Nocile domestique du S. Estebe
pour ses gages à raison de 150# par
année, à compter du prem^{er} novembre
jusqu'au 20 aoust ce qui fait 9 mois 20
jour

120#16^s8^d

Au même pour ses vivres pendant
ledit tems à raison de ration d'habitant
par jour ce qui fait 580 £ de pain à 2^s
la £

58 " "

236.16.8.

290 £ de beuf à 4^s la £

58 " "

A Belele charron pour ses gages en la dite qualité
à compter du premier octobre jusqu'au premier aoust
ce qui fait dix mois à raison de 1000# par an, cy

833.6.8.

A François Beliele second charron pour idem à
raison de 350# par an cy

291.13.4.

A Le Roy boulanger pour ses gages
en ladite qualité à compter du p^{er} octo-
bre jusqu'au premier aoust à raison de
de 300# par an cy

250# " "

265. " "

Audit pour un pot de taffia par mois
à 30^s le pot

15. " "

2116#3^s4^d

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

Bois pour charbon :

Payé à Paquin freres pour	92 cordes	A Charles Bergeron pour	63½
A Michel Barabé pour	6	A Gervais Rognon pour	32
A Gervais pour	26½	A Louis Boisvert pour	39
A Joseph Oule pour	40	A François Oulle pour	25
A Louis Oule pour	17½	A Louis Oulle pour	54
A Louis Gervais Oulle pour	26	A Bribeau pour	18
A Antoine Augé pour	52	A Saint Cerny pour	12
A Louis Barabé pour	64	A Gauchereau pour	21½
A Joseph Boisvert	19	A Dupont pour	15½
A Michel Boisvert	34	A Joseph Rognon pour	8
A Etienne Boisvert fils	37½	A François Boisvert pour	33½
A Joseph Gervais Oulle	11	A Errard pour	29½
A Louis Boisvert	61½	A Volmé pour	22
A Michel Boisvert pour	10½	A Aubry freres	48
A Pierre Mauricet pour	31½	A Louis Boisvert	15
A Charles Bergeron pour	22½	A Louis Oulle pour	6½
A Antoine Fauché pour	23	A Pierre Marcot pour	69
A Antoine Augé pour	30	A Pierre Toussignant pour	69
A François Dion pour	56	A Simon Dufrene pour	15
A Pierre Mauricet pour	27	A Maurice Laperle	15½
A Antoine Gauthier pour	38	A La Germe pour	21½
A Louis Gautier pour	100	A Andrien des Champs pour	8
A Michel Barabé pour	40	A François Chaillé pour	12
A Antoine Toussignant		A Tortocheoin pour	19
pour	108½	A Laurens Girardeau pour	12
A Joseph Michel Toussignant		A Louis Richard pour	18
pour	36	A Dufresne Lainé pour	9½
A Joseph Gautier fils pour	72	A la Germe pour	5
A Ignace Gautier pour	25½	A Tallon pour	33
A Charles Amel pour	50	A Mathieu Dussault	9
A Antoine Gautier pour	8½	A Dufrene Lainé pour	4½
A Louis Gautier pour	10½	A François Chaillé pour	9
A Antoine Amel pour	37	A Louis Tortocheau pour	9
A Ignace Gautier pour	45	A Laurens Guiard pour	5
A Pierre et Joseph		A Joseph Rognon pour	7
Lefebvre pour	92½	A Dufrene Lainé pour	5
A Antoine Toussignant		A Maurice Chapu pour	30
pour	44	A Joseph Rognon pour	14½
A Michel Barabé pour	16	A Errard pour	19
A Creguy pour	70	A Francœur soldat pour	34
A Joseph Michel		A Volmié pour	12½
Toussignant pour	10½	A Laurens Girardeau pour	9

LA BANQUEROUTE DE FRANÇOIS ÉTIENNE CUGNET, 1742

A Tortocheau pour	12	A Antoine Bertrand pour	13 1/2
A Tallon pour	16	A Maurice La Perle pour	18
A François Dufrene	14	A Texier pour	11
A François Chaillé pour	22	A Payé pour	19
A Pierre Bergeron pour	49	A Antoine Courchesne	40
A Hipolite pour	50 1/2	A Goneville Lemire pour	16
A Deschatelets pour	16	A Gignard pour	27
A Charles Augé pour	22 1/2	A Pierre La Mirande pour	7 1/2
A Laurens Girardeau pour	11 1/2	A Etienne Minot pour	13
A Tortocheau pour	14	A Jacques Pré pour	12
A Tallon pour	22 1/2	Payé à Pierre	
A Chaillé pour	8	Le Maitre pour	29
A Benoist Bravard pour	20	A Pierre Payé et	
A Errard pour	16	Bergeron pour	42
A Gilbert Bridon pour	17 1/2	A Bergeron pere pour	35
A Volmié pour	13 1/2	A Le Sage	21
A Aubry fils pour	4	A Desjarlais	9
A Antayac pour	5	A Joseph Pombert	9
A Perigord pour	9	A Charles Augé pour	46 1/2
A Julien Huet pour	15 1/2	A François Labonté pour	24
A Simon Dufrene	12	A François Amel pour	55
A Joseph Panis	7	A Pierre Choret pour	20
A Francœur soldat	26	A Antoine Bergeron pour	20
A Chaillé pour	23 1/2	A Errard pour	9 1/2
A Tortocheau pour	17	A Gilbert Brodon pour	9 1/2
A Girardeau pour	17	A Volmié pour	9 1/2
A Dufrene Lainé pour	15	A François Chaillé	15
A Tallon pour	21 1/2	A Louis Amel pere	95
A Jean Baptte Dupont pour	20	A Joseph Louis Amel	28
A François Chaillé pour	21	A Joseph Le May	21 1/2
A Gervais Baudouin pour	8	A Gervais Baudouin	18 1/2
A Dufrene Lainé pour	15 1/2	A Joseph Rognon	34
A Girardeau pour	17	A Etienne Boisvert fils	62
A Tortocheau pour	15	A Deschatelets	15
A Tallon pour	23	A Simon Dufrene	41
A Francœur soldat pour	10	A Allard pour	20
A Errard pour	26	A Maurice Laperle pour	13
A Charles Lagrave	33	A Estienne Duval	23 1/2
A Ignace Baron pour	22	A Pierre Perigord	28
A Antoine Bergeron pour	23	A Joseph Panis pour	24
A Antoine Rognon pour	3 1/2	A Drouet pour	17
A Priscrotteau pour	3 1/2	A François Chrétien pour	17 1/2
A Benoist Bravard pour	19	A Tortoreau pour	16 1/2
A Gilbert Bridon pour	21 1/2	A Girardeau pour	15

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

A Joseph Boisvert fils	11	A Joseph Rognon pour	20 1/2
A Dufrene pour	14	A Etienne Boisvert pour	53
A Tallon pour	22 1/2	A Gervais Simon pour	21
A Lamerle pour	7 1/2	A Gervais Simon	
A Sansoucy pour	7 1/2	Oude pour	26 1/2
A Louis Dunevert pour	24 1/2	A Charles Bergeron pour	38
A Joseph Louis Amel pour	13	A Pierre Noel Lambert	
A Joseph Boisvert pour	14 1/2	pour	22 1/2
A Etienne Boisvert pour	12	A Gervais Rognon pour	20 1/2
A Etienne Boisvert pere	30	A Joseph Le May pour	13 1/2
A François Couchesne pour	18	A Tallon pour	31 1/2
A Augustin Lionois pour	17	A François Chaillé pour	25
A Louis Henry pour	4 1/2	A Benoist Bravard pour	11 1/2
A Etienne Duval pour	12 1/2	A Errard pour	17
A Girardeau pour	15	A Volmié pour	13 1/2
A Tortoreau pour	15	A Pierre Choret	22 1/2
A Francœur pour	11	A François Amel pour	67
A François Boisvert pour	35	A Pierre Dousset pour	22
A Labonne pour	12	A Etienne Lamy pour	36 1/2
A Milot et Gauchereau		A Pierre Bellegard pour	35 1/2
pour	17 1/2	A Pierre Perigord pour	25
A Ignace Gautier pour	47 1/2	A Augustin Lionois pour	19 1/2
A Luis Amel pour	54 1/2	A Etienne Gautier	6
A St. Louis pour	21	A Louis Henry	12 1/2
A Joseph et Bonnaventure		A Desjarlais pour	4
Choret	26	A Louis Pombert	4
A Pierre Dousset pour	75	A Antoine Bergeron	25
A Maurice Chapu pour	15 1/2	A Etienne Duval	22
A Aubry Lainé pour	19 1/2	A Julien Duval pour	16 1/2
A Antoine Gautier pour	67	A Pierre Bergeron	89
A Charles Amel pour	21 1/2	A Lesage pour	64
A Jean Mauricet pour	27 1/2	A Charles Bergeron pour	13
A Pierre Mauricet pour	29	A Louis Barabé pour	31 1/2
A Gabriel des Roches	14	A François Dufrene pour	20 1/2
A Pierre des Roches pour	18 1/2	A Joseph Michel	
A Etienne Gautier pour	14 1/2	Toussignant	10 1/2
A Joseph Desruisseaux	25	A Jacques Bersie pour	16 1/2
A François Biron pour	11	A Legendre pour	9 1/2
A Antoine Amel pour	35	A Antoine Milot	21 1/2
A Joseph Amel pour	31	A François Normandin	
A Louis Amel pour	32	pour	11 1/2
A Joseph Boisvert pour	24 1/2	A Tortocheau pour	21
A Etienne Boisvert pour	33 1/2	A Girardeau pour	19
A Joseph Baudouin	19 1/2	A Louis Dunevert pour	15 1/2

LA BANQUEROUTE DE FRANÇOIS ÉTIENNE CUGNET, 1742

A François Boisvert pour	58½	A Pierre Lafleche pour	82½
A Francœur pour	17½	A Baptiste Laliberté	43½
A Thomas pere pour	20	A Bonnaventure Choret	
A Berry pour	21½	pour	34½
A Matteney pour	19	A Pierre Choret pour	24
A Chaillau pour	27	A Joseph Choret pour	50
A Etienne Grenier pour	18½	A François Hamel pour	58½
A Maurice Chapu pour	18	A Dubillot pour	37
A Nicolas Pelletier pour	37	A Ignace Lapointe	
A St.Louis pour	13	pour	32½
A Valcour pour	12	A Pierre Marcot pour	54
A D'Errard pour	9	A J ⁿ B ^{te} Baron pour	51
A Volmié pour	8	A Antoine Courchène	
A Guilbert Bridon pour	22	pour	104
A Joachim Mayot pour	45½	A Golleville Lainé pour	69
A Charles Dupuy pour	39½	A Pierre La Breche pour	53
A J ⁿ B ^{te} petit Bruneau		A Jean Mauricet pour	50
pour	21½	A Pierre Mauricet pour	40
A Alexis La Course pour	42	A Antoine Le Mir pour	24½
A Alexis St Germain pour	42	A Bastian Vanas pour	30½
A J ⁿ B ^{te} Foucault pour	15	A Antoine Vanas pour	80
A Charles Mayot pour	13	A François Bion pour	46
A Antoine Cresy pour	39	A François La Bonté pour	61½
A Pierre Bousset pour	26½	A Joseph Durusseau pour	61½
A Pierre Alexis Guignard		A Deschatelet pour	30
pour	46	A Julien Huet pour	20½
A Aubry Lainé pour	24	A Antoine Dejarlais	60
A Sans Chagrin pour	6	A Louis Pombert pour	20
A Julien Duval pour	7½	A Joseph Lamirande pour	37½
A J ⁿ B ^{te} Le May pour	15	A Benoist Bravard pour	19½
A J ⁿ B ^{te} Le May pour	44½	A Joseph pour	14
A Joseph Le May pour	86½	A Baptiste Duplessis pour	15
A Joseph Michel Baudet		A Baptiste le Maitre pour	15
pour	32	A Joseph Bersie pour	18
A Joseph Jean Baudet		A François Chaillé pour	32½
pour	36	A Guillaume Lafleur pour	20
A J ⁿ B ^{te} Foucault pour	12½	A Michel Toussignent pour	26
A Alexis La Course pour	30½	A Joseph Barrabé pour	27
A Charles Dupuis pour	27	A Nicolas Barrabé pour	36½
A Charles Duchesne pour	35	A Estienne Hubert pour	49½
Au petit Bruneau pour	12	A Louis Gaultier pour	57
A Michel Riche pour	43	A Baptiste Gaultier fils	53
A Joachim Mayot pour	76	A Ignace Gaultier	130
A Charles Mayot pour	27	A Antoine Amel pour	27½

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

A Augustin Amel pour	70	A Pierre Lefebvre pour	56
A Charles Amel pour	72	A Louis Bruneau pour	38
A Pierre Noel Lambert	46	A J. Bte Le Duc pour	10 1/2
A Joseph Boisvert pour	32 1/2	A François Boisvert pour	36
A Estienne Boisvert pour	73	A Louis Dunevert pour	6
A Ignace Gautier pour	3	A Pierre Marcot pour	8
A Joseph Simon pour	40	A Antoine Foché pour	38 1/2
A Louis Amel pour	69 1/2	A Julien La Glanderie	
A Estienne Biron pour	37	pour	20
A Joseph Boisvert pour	57	A Jean Hubert pour	15 1/2
A Gervais Simon pour	32 1/2	A François La Grave pour	37 1/2
A Estienne Boisvert pour	58	A Joseph Portelance pour	12 1/2
A Joseph Rognon pour	34	A Nicolas Pelletier pour	14
A Baptiste Rognon pour	35 1/2	A François Dronet pour	4 1/2
A Joseph Baudouin pour	21 1/2	A Perigord pour	7
A Tallon pour	14 1/2	A Chaudron pour	59
A Le Gendre pour	12	A Maurice Chapu pour	4
A Joseph Louis Amel		A Louis Richard pour	2
pour	30 1/2	A Tallon pour	17
A André Hubert pour	34 1/2	A Lemerle pour	2 1/2
A Etienne Grenier pour	14	A Antoine Toussignant	67
A Guillaume Rognon	14 1/2	A Michel Barabé pour	55
A François Biron pour	31 1/2	A Joseph Le May pour	39
A Charles Auger pour	80	A François Dufrene pour	2 1/2
A St Pierre pour	41	A Gervais Rognon pour	20
A Louis Dunevert pour	12	A Joseph Baudouin pour	9
A Pierre Bellegarde		A Pierre Crotto pour	65
pour	31	A Guillaume Rognon pour	11 1/2
A Alexis St Germain		A Francœur pour	17
pour	18 1/2	A La Roze Crepin pour	17 1/2
A Pierre Chretien pour	45 1/2	A Deloriers pour	144
A François Chretien pour	41	A Perigord pour	6 1/2
A Drouet pour	35 1/2		
A Baptiste Godin pour	36		
A Jean Fiset pour	64		
A Joseph Lefebvre pour	34		
A Jean St Germain pour	34		
A Pierre Valcour pour	16 1/2		

11234 1/2 cordes
à 208 la corde 11234# 108 "

Façon de Charbon

1255 Pipes et demie de chabena d. Berry charbonnier
à 10^s la pipe

627#15s

566½ Idem de Mattenay à idem.		283.5
778¾ Idem de François Thomas à idem		389.7.6.
1127½ Pipes de Chaillot à 10 ^s		563.15. "
900 Idem d'Aubry l'ainé à idem	450 # "	
2958 Idem du même à 9 ^s	1331.2	1781.2 "
4729 des Aubry freres à 10 ^s	2364 # 10 ^s	
7224 Idem des mêmes à 9 ^s	3250.16	5615.6. "
19538 Pipes ¼		<u>9260 # 10^s 6^d</u>

Charroy de Charbon et Gages de Charretiers

Payé à Nicolas Pelletier charretier employé en la dite qualité à charroyer les crasses du fourneau pendant 15 jours à raison de 30 # par mois cy 15 #

A Julien Duval idem pour 3 mois 4 jours de ses gages en laditte qualité qu'il a été employé à charroyer les crasses du fourneau, a commencer le 26 avril jusqu'au premier aoust à raison de 32 # par mois, cy 100.5.4.

à Portugais charretier pour charroy de 2881 pipes et demie de charbon à raison de 4^s la pipe 576 # 6^s

Audit pour six journées qu'il a été employé à charroyer des manches de marteau et du bois de chauffage à raison de 30 # (sic) par jour 18

Audit pour deux voyages d'avoine du rapide à la moison à 10^s du voyage 1 " " 755.6. "

Audit pour ses gages en la dite qualité de charretier à compter du 20 février jusqu'au premier aoust, ce qui fait cinq mois 10 jours à raison de 30 # 160

A Labonne charretier pour charroy de 2481 pipes de charbon qu'il a charroyé à raison de 4^s la pipe cy 496 # 4^s

Pour avoir charroyé un manche de marteau de la forest aux forges 1.5.

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

Pour deux journées qu'il a été employé avec deux harnois à deux chevaux chacun à charroyer des manches de marteau à 6# par jour	12.	
Pour une journée idem à charroyer du bois de chauffage avec un harnois	3.10	594.19. "
Pour deux voyages à la forge basse	.15	
Pour six journées et demie qu'il a été employé à charroyer avec son harnois à deux chevaux du bois de chauffage à raison de 50 ^s par jour	16.5.	
Pour deux mois cinq jours qu'il a été employé en qualité de charretier à raison de 30# par mois, cy	65. "	
Payé à Lemerle charretier pour ses gages en ladite qualité des mois d'octobre et novembre à raison de 30# par mois	60#	
Pour idem depuis le 12 mars jusqu'au 12 aoust ce qui fait 5 mois à raison de 30# par mois, cy	150	210. " "
A Roulleau pour 2 mois 27 jours qu'il a été employé en ladite qualité de charretier en differents tems à raison de 30# par mois	87#	
Pour idem depuis le 9 juillet qu'il a été employé en la dite qualité de charretier jusqu'au premier aoust ce qui fait vingt deux jours à idem	22.	109
A Antoine Dupuy pour ses gages en ladite qualité pendant 17 jours du mois de decembre à raison de 30# par mois, cy	17#	
Audit pour ses gages depuis le premier janvier jusqu'au premier aoust ce qui fait 7 mois à raison de 30# par mois	210.	227. " "

A Baptiste Dupuy pour ses gages en ladite qualité à compter du 2 ^e decembre jusqu'au 2 ^e aoust ce qui fait huit mois à raison de 30# par mois	240	" "
A St Cerny pour ses gages en ladite qualité à compter du vingt-cinq fevrier jusqu'au premier aoust ce qui fait cinq mois cinq jours à raison de 30# par mois, cy	155.	" "
A Maurineau charretier pour ses gages en ladite qualité depuis le premier octobre jusqu'au premier aoust ce qui fait dix mois à idem, cy	300	" "
A Cardinal charretier pour idem depuis le premier octobre jusqu'au premier aoust, ce qui fait dix mois à idem, cy	300	
A Grenier charretier pour charroy de 385 pipes de charbon à raison de 4 ^s la pipe	77	
A Cotté charretier pour une journée qu'il a été employé à charroyer avec son harnois du bois de chauffage cy	2#	"
Pour six cordes de bois qu'il a charroyé à 8 ^s la corde	2.8.	27.18
Pour douze journées qu'il a été employé à mener les chevaux de la maison et à bucher à raison de 30 ^s par jour, cy	18	"
Pour cinq journées ½ idem à 20 ^s	5.10.	
A Estienne Duval charretier pour ses gages depuis le 25 ^e de may jusqu'au premier aoust, ce qui fait 3 mois cinq jours à raison de 30# par mois, cy	95.	" "
	<u>3206#</u>	<u>8^s4^d</u>

Diverses Dépenses

Aux forgerons par gratifications à l'occasion de l'arrivée du S. Etebe à St Maurice	12#
Aux mêmes pour idem à l'occasion de la feste de St Eloy	24. "
Audits pour gratification à eux ac-	

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

cordée sur l'exédent de 12000 ^s de fer qu'ils doivent au moins faire par semaine ledit excédent de 6750 £ de fer forgé en différentes semaine à raison de six livres du millier	76.10 <u>40.10</u>
A Langoumois serrurier pour plusieurs serrures qu'il a réparées, Suivant son reçu	7. " "
A Quatre hommes qui ont été chercher le canot de M. De Vaudreuil qui avoit été en dérive	8. " "
A Lajou et Tranchemontagne pour avoir été cher- cher 53. minots d'avoine à Becancourt à 4 ^s le minot	10.12. "
A Duffaut pour une journée qu'il a été employé à calfater un canot pour 3#. " "	
Au meme pour avoir désablé et mis en sureté 3 canots <u>1.10.</u>	4.10 "
A Lagirade pour 7 voyages de fer qu'il a mené à bord du batteau « La Manon » à 4 ^s	1.8.
A Lesage pour avoir été charger les effets chargés à Quebec dans le bateau « La Manon » pour le ser- vice des forges	1. "
La Lasizeray pour 4 voyages de charrette qu'il a fait pour mener du foin et avoine à bord du canot à 7 ^s 6 ^d	1.10.
A Laserte pour un voyage de foin qu'il a mené des Trois-Rivières aux forges	2. " .
A Blaye de Machiche pour fraix par luy faits pour faucher et mettre en grange le foin de la Prayrie dudit lieu, suivant le reçu dudit Blaye	204. " .
Au Reverand pere Augustin, recolet missionnaire des forges par aumone pour avoir une paire de souliers et une paire de bas	9. " .
A Lacizeray, Duplassy et Latinville pour chacun un voyage de foin, qu'ils ont amené des Trois Rivières aux forges à raison de 40 ^s par voyage	6. " .
Au S. Laframboise pour restant de la rente de la prayrie de Machiche suivant son reçu	130. " .

A Tranche Montagne sergent pour 12 jours qu'il a travaillé dans le mois d'octobre à charroyer en canot du fer, du foin et avoine des Trois Rivières aux forges à raison de 40 ^s par jour, cy	24. "
Pour colle forte pour les soufflets	3. "
Payé pour avoir fait réparer deux chaudiere	1. "
A Beriau menuisier pour 19 journées et demie qu'il a été employé à réparer les soufflets, à réparer les poeles des forges depuis le 3 novembre jusqu'au 25 dudit à raison de 50 ^s par jour	47 # 10 ^s d
Audit pour pareil nombre de journées de deux de ses compagnons employez aux menus ouvrages à raison de 30 ^s par jour	58.10. "
Audit pour 19 journées ½ qu'il a été employé à réparer les soufflets et autres ouvrages à 3 #	58.10. "
Audit pour 23 journées et Demie qu'il a été employé à différents ouvrages de son maitier à 55 ^s	64.12.6.
Pour dix neuf journées et demie de ses compagnons employés comme luy à 40 ^s par jour	39. "
Pour 12 journées et demie idem à 45 ^s	28.2.6.
Pour deux journées qu'il a été employé comme dessus à 50 ^s	5. "
Pour une livre de colle qu'il a fourni pour les soufflets	3. "
Pour quatre chassis à mouler des marmittes qu'il a fait à 3 # 10 ^s pieces	14. "
Pour sept idem à 3 #	21. "
Pour avoir recommodé une carriole	2.5.
A Montour pour deux journées qu'il a été employé à charroye de la farine avec son harnois à 45 ^s par jour	4.10.
A Gobin pour idem	4.10.
A Larne pour idem	4.10.

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

Pour une lettre de Monsieur l'Intendant au S. Estebe		.15.
A Valcour pour 24 journées qu'il a été employé à voiturier en canot des Trois Rivières aux forges, du foin farine et fer etc. à 40 ^s	48 #."	
Au meme pour 4 journées qu'il a été employé à nettoyer les caves, et remettre de la samure dans les barils de lard à raison de 30 ^s par jour	6."	
Pour neuf journées et autant de nuits qu'il a été employé à faire du feu au fourneau à chaux à raison de 40 ^s par jour	18. "	72.8.
Pour avoir été chercher un canot au Rapide	".8.	
Aux Dames Ursulines pour plusieurs voyages faits par leur charretier à transporter du foin, avoine et autres effets aux canots		2.2.
A Laguierec pour trois voyages de foin de la ville aux forges à 50 ^s par voyages, et pour 2 autres voyages de farine pris au bord de l'eau à 6 ^s du voyage cy		8.2.
Au S. Cressé pour fraix par luy faits à l'occasion d'un voyages aux Grondines pour le service des Forges	5 # 10 ^s	
Audit Sr. pour un idem dans les Isles	12."	17.10.
A Lemaitre des Trois Rivières pour reparations par luy faites aux harnois des chevaux suivant son memoire		68.10.
Payé à Quebec pour faire ferrer deux chevaux		3.15.
Payé pour foin et avoine pour lesdits cheveaux		4.10.
A St Paul orphevre pour avoir réparé le calice de la chapelle		2.5.
A Champagne pour une chopine de guildive pour playes des chevaux		".7.6.
A Lacizeray pour avoir rammé 395 minots de bled provenant de l'ancienne compagnie à 1 ^s le minot		19.15.

A Langoumois pour avoir changé les ressorts de plusieurs serrures et réparé plusieurs chaudières	6."
Aux Aubry freres pour gratification à l'occasion du marché fait avec eux pour le cuizage du charbon	6."
A Portugais pour une paire de traits de vache marine	2.10.
A Chaudron pour un balay pour le bluteau	".10.
A un sauvage pour un aviron	".10.
A Godard pour 24 caisses à charbon et à mine	9."
A deux sauvages qui ont porté des vivres et des barres à mines aux carreyeurs	3."
A la nommé Chapu pour avoir lavé des poches	.15."
A trois hommes qui ont été chercher un canot aux Trois Rivières	3."".
A Laserte Montour pour avoir charroyé de la greve au hangard des Trois Rivières 71 minots de bled et 180 minots d'avoine	7.10."
A Chaudron pour avoir balayé les deux forges	1."".
A Perigord pour idem	1."".
A Bourbeau pour 9 journées qu'il a été employé à faire des membres de traine et à scier des planches pour les fonser à raison de 40 ^s par jour, cy	18# " 34.10."
A un homme qui luy a aydé pendant ledit tems	16.10.
A Louis Boisvert pour quatre journées qu'il a été employé à bucher pour le fourneau à chaux à raison de 30 ^s par jour	6."".
A François Boisvert pour 19 journées qu'il a été employé des le mois de novembre à bouziller les maisons des et couper des manches de marteau à 30 ^s par jours	28# 10 ^s 36.10."
Pour huit journées idem de son fils employé aux même ouvrages à 20 ^s par jour	8."

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

A Pepin Macon pour 37 journées qu'il a été employé à faire et pozer les parois et ouvrages du fourneau à raison de 50 ^s par jour	92 # 10 ^s	
Au même pour 26 journées qu'il a été employé à tirer de la pierre pour castine depuis le 4 avril jusques et compris le 5 may à raison de 40 ^s par jour	52."	204.10."
Audit suivant la convention faite avec luy pour tailler l'ouvrage du fourneau	60."	
A Rouillard maçon pour 26 journées qu'il a été employé à faire et pozer les parois et ouvrages du fourneau à 50 ^s par jour, cy	65 #."	
Pour deux journées idem de son fils à 30 ^s	3."	
Audit pour 8 jours qu'il a été employé à tirer de la pierre à la gabelle à raison de 30 ^s par jour	12."	
Audit pour six jours qu'il a été employé à rendre le fourneau à 50 ^s par jour	15."	
Audit pour 44 journées de son fils employé pendant ledit tems aux mêmes ouvrages à 15 ^s par jour	10.10.	105.10."
A Bois-clair maçon pour 31 journées qu'il a été employé à faire et pozer les parois et ouvrages du fourneau à raison de 50 ^s par jour		77.10."
A Maurice Chapu pour 2 journées qu'il a été employé à racommoder un fourneau de bois à 30 ^s		3.""
A Volmié pour la moitié de la somme de 22 # 10 ^s à quoy montent les journées qu'il a été employé à de-neiger les fourneaux, l'autre moitié luy ayant été payée par Aubry frères		11.5."
A Simon Dufrene pour 13 journées un tiers qu'il a été employé à transporter en canot des vivres et autres		

effets des Trois Rivières à raison de quarante sols par jour		26.3."
A Louis Oulle pour 4 journées qu'il a été employé à bucher pour le fourneau à chaux à raison de 30 ^s par jour		6.""
A Sansoucy pour 3 journées qu'il a été employé au même ouvrage à raison de 30 ^s par jour		4.10."
A Duval pour 9 journées et autant de nuits qu'il a été employé à chauffer le fourneau à chaux à raison de 40 ^s par jour		18.""
Audit pour deux journées qu'il a été employé à balayer les forges à raison de 30 ^s par jour		3.""
A Bouvet forgeron pour ouvrage de son maitier suivant son memoire arrêté le 13 ^e decembre	52 # 14 ^s	
Pour autre memoire arrêté le 20 ^e dudit mois	36."	
Pour idem arrêté le 19 janvier	24.11	
Pour idem arrêté le 1 ^{er} fevrier	26.11	
Pour 50 haches qu'il a fourny à 4 # pièce	200."	
Pour un memoire d'ouvrage arrêté le 17 mars	28.5.	
Pour 25 haches qu'il a fourny à 4 # pièce	100."	
Pour 8 haches à 4 # pièce	32."	
Pour 14 pioches à 3 # 10 ^s pièce	49."	
Pour un memoire d'ouvrage arrêté le 10 ^e may	121.9.	1046.10."
Pour autre idem arrêté le 30 juin	374."	
Pour un rasserrage de hache	2."	
A Roulleau pour 27 journées qu'il a été employé à charroyer de la pierre de la gabelle pendant les mois de septembre et octobre à raison de 40 ^s par jour	54."	
Audit pour un mois qu'il a travaillé pour Berry dont ledit Berry a été débité sur les de la Compagnie	30."	99.15."

Audit pour 5 journées qu'il a buché pour le fourneau à chaux à 30 ^s cy	7.10.	
Audit pour 5 journées et demie à canoter à 30 ^s	8.5.	
A Louis Dunevert pour une journée et demie qu'il a été employé à faire du mortier à raison de 30 ^s par jour		2.5."
A Lesage freres pour 43 journées qu'ils ont été employés à voiturier en canot des Trois Rivières aux forges, du foin, avoine et farine depuis le 20 octobre jusques et compris le 22 ^e 9 ^{bre} à raison de 40 ^s par jour	86#".	
Audit pour avoir été chercher un canot au Rapide et pour avoir bouzillé la petite ecurie	2.15.	166.15."
Pour 23 journées qu'ils ont été employés à charroyer du foin, avoine et farine des Trois Rivières aux forges à raison de quarante sols par jours	46."	
Pour les deux tiers de quatre toizes de pierres qu'ils ont voiturées avec Dufrene de la carrière aux forges à 12# la toize	32."	
A François Oulle pour deux journées qu'il a été employé à buché le fourneau à chaux à raison de 30 ^s par jour		3.2."
A Antoine Augé pour 9 journées qu'il a été employé à bucher du bois de chauffage pendant le mois de decembre à raison de 30 ^s par jour	13#.10 ^s .	15.10."
Audit pour une journée idem à canoter	2."	
A Maillot pour avoir deneigé plusieurs fourneaux à charbon la somme de		8. " ".

A Matineau forgeron pour un me- moire d'ouvrage arrêté le trente un decembre	46#16 ^s	
Pour un idem arrêté le 2 ^{eme} mars	40."	
Pour soixante haches neuves qu'il a fourny à 4#	240."	761.11."
Pour un memoire d'ouvrage arrêté le 12 ^e may	34.15.	
Pour deux cent haches qu'il a entre- tenue depuis le mois de septembre passé à 40 ^s piece	400."	
A Bissot pour onze journées qu'il a été employé à voiturier en canot de la farine avoine foin et autres effets pour le Service des forges à raison de 30 ^s par jour, cy		22.""
A Mad ^{elle} Cressé pour depense faite chez elle aux Trois Rivières pour les charretiers des forges suivant son memoire		100.""
A Lagerne pour deux manches de marteau qu'il a coupé		1.""
A Jacques Jean pour trois journées qu'il a été employé à bucher pour le fourneau à chaux à 30 ^s par jour		4.10."
A Charles Gilbert carrayeur pour 30 journées qu'il a été employé à tirer de la pierre à raison de 40 ^s par jour	60#."	106.10."
A Jean Pallage pour 26 journées idem à 30 ^s	39."	
A eux payés pour leurs vivres et venir de Quebec et retour audit lieu	7.10.	
A Francoeur pour quatre journées qu'il a été em- ployé à charroyer de la pierre de la carriere sur le bord de l'eau à raison de 40 ^s par jour		8.""
A Gaspard Desorme, pour 27 journées qu'il a été employé à deneiger les fourneaux de Berry a Matténé à raison de 20 ^s par jour		27.""
A Joachim Sauvage pour avoir porté des outils à la carriere		1.10."

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

A Joseph Le May pour trois journées qu'il a été employé à charroyer de la pierre de la carrière au bord de l'eau à raison de 30 ^s par jour cy	4 # 10 ^s	
Audit Joseph Le May pour dix journées et demie idem du bord de l'eau aux forges à 40 ^s par jour	21."	25.10."
A Jean Bte Baron pour quatre journées qu'il a été employé à voiturier en canot de la pierre de la gabelle dont trois jours à 30 ^s étant nourry et un jour à 40 ^s		6.10."
A Antoine Courchene pour trois journées qui a été employé à voiturier en canot de la pierre de la gabelle à 40 ^s par jour		6."."
A Dufrene Laismé pour 4 journées qu'il a été employé à voiturier en canot de la pierre de la gabelle une à 40 ^s et trois à 30 ^s etant nourry	6 # 10 ^s .	
Audit pour cinq idem au meme ouvrage à 40 ^s	10."	
Pour une journée et demie qu'il a été employé à voiturier en canot de la farine du Cap aux forges à 40 ^s par jour	3."."	
Pour six toizes et demie de pierre qu'il a charroyé à 12 # la toize	78."	
Pour avoir charroyé ladite pierre du bord de l'eau au fourneau à chaux	40."	
Pour son tiers dans quatre toizes de pierre avec Blay et Bourguinville à 12 # la toize	16."	173."."
Audit pour sept journées et demie à cannoter à la ville à 40 ^s par jour	15."	
Audit pour trois idem à charroyer des crasses à 30 ^s par jour	4.00.	
A François Couchin et Louis Prou pour cinquante deux journées qu'ils ont été employez à travailler aux carrieres à commencer le 4 avril compris jusqu'au cinq may compris à raison de 30 ^s par jour		78."."

A René Bertrand pour 9 journées qu'il a été employé à réparer des robes de charette et autres ouvrages à raison de trente-cinq sols par jour 16.2.6.

Payé à Michel Barabé pour trois journées et demie qu'il a été employé à voiturier en canot de la farine du moulin au cap aux forges à raison de 40^s par jour, cy 7."."

A Pierre Labreche pour quatre journées qu'il a été employé à voiturier en canot de la pierre de la carrière aux forges à 40^s une journée et trois idem à 30^s 6.10."

A Joseph Fafard pour 376 bottes de foin qu'il a transporté des Trois Rivières aux forges à raison de 4[#] le % 15."."

A Bastien Vanas pour une journée qu'il a été employé à reparer un canot à 40^s par jour 2."."

A Antoine Lemir pour trois journées qu'il a été employé à voiturier de la pierre de la carrière aux forges à 40^s par jour 6."."

A Yaussier pour douze journées qu'il a été employé à charroyer de la pierre de la carrière au bord de L'eau à 30^s par jour 18."."

A Crepon pour six journées qu'il a été employé à feuiller trois fourneaux de la vente de Berry à raison de 30^s par jour 9."."

A Coteret pour trois journées qu'il a été employé à voiturier en canot de la farine du moulin du cap aux forges à raison de 40^s par jour 6."."

A Joseph Baudouin pour 9 journées et demie qu'il a été employé à feuiller les vieux fourneaux de Chailleau et Berry à raison de 30^s par jour cy 14[#] 4^s. 21.5."

Audit pour trois journées et demie qu'il a été employé à cannoter à raison de 40^s par jour 7."

A Antoine Blay pour avoir voituré en canot de l'avoine de la ville aux forges 2."."

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

A Laserte pour charroy de 500 ^l de fer des forges aux magasins du Roy aux Trois Rivières	1."."
A Antoine Blay pour charroy de 5000 ^l de fer des forges aux magasins du Roy aux Trois Rivières à 20 ^s le millier	5."."
A Lesage freres pour idem de 104000 ^l à 20 ^s	104."."
A plusieurs habitans pour avoir charroyé en traine 5500 ^l de fer à raison de 40 ^s du millier	11."."
A Badeau pour deux journées qu'il a été employé à calfeter le canots à raison de 45 ^s par jour	4.10."
A Joseph Gervais Oulle pour quatre journées qu'il a été employé à bouziller les maisons des forgerons à 30 ^s	6."
A Estienne et Joseph Boisvert pour huit journées au même ouvrage à 30 ^s	12."
A Joseph Baudouin pour huit journées et demie qu'il a été employé à voiturier en canot du fer aux Trois Rivières à 40 ^s par jour	17."
A Bellemart pour une journée qu'il a été employé à canoter de la ville aux forges pour voiturier du fer à 40 ^s	2."
A Pombert pour une traine avec la chaine et les menoires	8."
A Antoine Martin pour une journée qu'il a été employé à charroyer du bois de chauffage avec son harnois	2."
A Boivin pour avoir fait une carriole	7.10.
A Sainaignan pour un coté de cuir blanc	10."
A La femme de Pothier pour avoir racommodé les poches	6."
A la Guierse pour avoir été à la poursuite de deux faux sauniers	6."
A Parisien pour ses droits de prison pour les deux hommes cy dessus	"10.
A Brassard charpentier pour 44 journées qu'il a été employé à calfeter les huges, chemins d'eau et canots à raison de cinquante sols par jour	110."
A divers habitants de Machiche pour charroy	

de trois mil cent bottes de foin dudit lieu aux forges provenant de la prayrie de Machiche, tenue à ferme par l'ancienne compagnie à raison de 8# le %	248."
A Blondin Clair pour cinq (sic) bottes de foin qu'il a charroyé des Trois Rivières aux forges à raison de 4# le %	20."
A la chapu pour avoir blachy le linge de la maison depuis le mois de novembre jusqu'au premier septem- bre à 6# par mois	60."
A Millot pour 12 journées et demie qu'il a été employé à deneger les fourneaux de Berry et Chailleau à 20 ^s par jour	12.10.
A Baptiste Dupuy pour quatre journées qu'il a été employé dans le mois de novembre à bucher pour le fourneau à chaux	6."
Aux chargeurs du fourneau par gratification	9."
A Dubillot pour une journée et demie qu'il a été employé à éteindre le feu qui avoit pris à la vente Daubry à raison de trente sols par jour	2.5.
A Thomas Lagnel pour six journées qu'il a été employé à relever du charbon à raison de 30 ^s par jour	9."
A Polichiche, sauvage, pour 24 avirons qu'il a. fourny à 10 ^s piece	12."
Aus Dames Ursulines des Trois Rivieres pour le blanchissage du linge de la Chapelle depuis le premier novembre jusqu'au dernier aoust à 30 ^s par mois	15."
A Perigord pour avoir balayé deux fois les forges	2#
Audit pour deux journées de cano- tage à 40 ^s	6."
	4.
A Dechatelet pour la demie de quinze journées qu'il a été employé à deglacer les fourneaux Dandy à raison de 30# par mois	7.10.
A Louis Campené pour 93 journées et demie qu'il a été employé à scier du bois pour les poeles et à bluter de la farine depuis le mois de décembre jus- qu'au 25 avril à raison de 30 ^s par jour	140.4.

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

A Blondin charretier pour trois journées et demie qu'il a été employé à charroyer avec son harnois du fumier sur les huges et à vider le fourneau à raison de 50^s par jour 8.15.

A Lattinville pour idem 8.15

Au même pour trois journées et demie idem 8.15.

A Laserte charretier pour neuf journées et demie qu'il a été employé à charroyer avec son harnois du fumier sur les huges et du bois de chauffage à 50^s par jour 23 # 15^s

Audit pour 52 journées qu'il a travaillé en différents tems depuis le mois de novembre dernier aux memes ouvrages à 40^s par jour 104." 143.11.

Audit pour six journées qu'il a été employé à charroyer de la pierre pour le fourneau à 50^s 15."

Audit pour quatre voyages de foin à bord de l'uneau ".16.

A Berueau journalier pour une journée qu'il a été employé à cannoter 2."."

Pour fraix faits par le S. Estebe à l'occasion de quatre voyages qu'il a fait à Quebec pendant son sejour aux forges pour le service desdites forges 128."

A Chevallier fondeur pour avoir refait une tuyere de cuivre 25."

A Thibaut pour 33 jours qu'il a noury sept faux sauniers envoyés aux forges pour y travailler à raison de 15^s par jour 24.15.

5641 # 2^s

Cameron NISH,
professeur à l'Université Sir George Williams
et
directeur de recherche,
Centre de Recherche d'Histoire Économique
H.E.C.